



**Délibération du
Conseil Municipal du 15 Juillet 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 09 juillet 2025
Secrétaire de séance : Florence DEVAY

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à vingt- heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, CHENE Marie-Thérèse, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, PERRET Jean- Yves, PERRUQUON Séverine, PONCET Eric

DEL 2025 07 01 –Délibération portant attribution du marché de restauration scolaire en liaison chaude pour le restaurant scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les dispositions relatives aux Marchés à Procédure Adaptée (MAPA),

Vu le budget communal adopté pour l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises déposé en ligne le 03 juin 2025,

Vu la date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2025,

Vu l'unique offre reçue, déposée par la société Chessy Restauration, prestataire actuel de la commune,

Dans le cadre du renouvellement du marché de restauration scolaire en liaison chaude, un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été lancé conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été déposé en ligne le 03 juin 2025, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 27 juin 2025.

À la date de clôture, une seule entreprise a déposé une offre : Chessy Restauration, prestataire actuel de la commune pour le service de restauration scolaire.

Excusés :

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire
Madame Karine MATHIEU à Madame PERRUQUON
Madame Annick BRUN-PEYNAUD
Monsieur Jean-François CHEVALIER

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Après analyse, il a été constaté que l'offre transmise par Chessy Restauration est conforme aux exigences du marché, tant au niveau administratif que technique et financier. Par ailleurs, la commune a sollicité le prestataire sur une option de menu végétarien pour les convives ne prenant pas le menu standard ou sans porc.

De fait, le marché est attribué sur :

- l'offre de base : repas à 4 composantes au prix de 4,73 € TTC par repas,
- l'option menu végétarien à 4 composantes au prix de 4,73 € TTC par repas.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à Chessy Restauration pour une durée initiale d'un 1 an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, soit une durée maximale de 4 ans.

Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 15 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

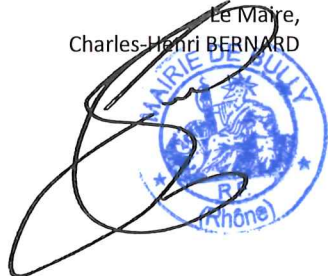
APPROUVE le rapport de présentation et l'analyse des offres présentées par Monsieur le Maire ;

ATTRIBUE le marché de restauration scolaire en liaison chaude à Chessy Restauration, prestataire actuel de la commune, pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de quatre ans ;

RETIENT l'offre de base repas à 4 composantes au tarif de 4,73 € TTC et l'option menu végétarien à 4 composantes au tarif de 4,73 € TTC par repas ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette attribution ainsi que le marché correspondant avec la société Chessy Restauration.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 juillet 2025 A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



Secrétaire de séance
Florence DEVAY

